

Agents des collèges et lycées

Le syndicat SUD/SOLIDAIRES des collectivités territoriales vous fera parvenir régulièrement des informations concernant les personnels des collèges et lycées.

Depuis la décentralisation les agents des collèges et lycées sont confrontés à une double hiérarchie (gestionnaires de l'éducation nationale, conseils généraux et conseils régionaux.)

Nous constatons une très grande disparité entre les collectivités territoriales dans la gestion des personnels, y compris dans un même département ou une même région,. Disparité en termes de salaires (régime indemnitaire, temps de travail, déroulement de carrière). Certains conseils généraux ou régionaux n'assument pas leurs obligations d'employeur.

 SUD CT revendique un **guide pratique**, au niveau national, élaboré avec les agents qui détaille les règles applicables à la gestion des tous les agents des collèges et lycées et à l'encadrement fonctionnel (éducation nationale)

 SUD CT revendique une **réelle reconnaissance de notre appartenance à la communauté éducative**. Notre savoir faire est indispensable au bon fonctionnement des établissements mais n'est pas reconnu ni considéré. Notre attachement au service public ne nous fera pas accepter de fausses nécessités de service pour imposer une banalisation de la polyvalence.

 SUD CT revendique une **(la) reconnaissance de notre qualification** que l'on soit menuisier, électricien, jardinier, agent de service général etc. Nos employeurs doivent mettre en place des formations adaptées et accessibles à tous et l'imposer à l'autorité fonctionnelle.

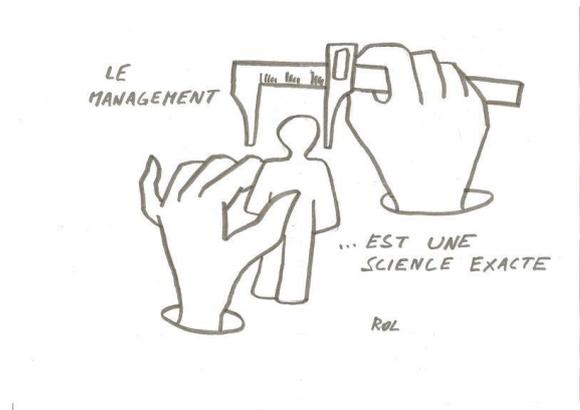
SUD CT revendique une carrière linéaire.



Dans les établissements scolaires nous souffrons quotidiennement du manque voulu de personnel et du non remplacement des absents. Les conditions de travail, comme pour les autres personnels des collectivités, sont devenues invivables. Les agents des collèges et lycées subissent un double management. Le nombre de précaires déjà important s'accroît encore.

 SUD CT revendique la création immédiate de postes afin de nous permettre d'assumer l'ensemble de nos missions de services public dans de bonnes conditions.

Seule la titularisation des précaires et la création d'un pool de titulaires en nombre suffisant peuvent améliorer nos conditions de travail.

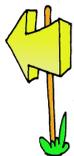


Faisant fi de leurs déclarations sur le service public, nos employeurs ont recours de plus en plus souvent à l'externalisation et à la privatisation des services de restauration, d'entretien des bâtiments, des espaces verts etc.

Cette vision comptable, loin de faire des économies, revient plus cher, à service égal, que le service public.

SUD CT

se bat pour l'arrêt de la privatisation des services et revendique un service public de qualité.



Nous rencontrer



Nous contacter

Fédération SUD Collectivités Territoriales

70 rue Philippe de Girard 75018 Paris - Tél. 01 40 33 85 02 - Fax : 01 43 49 28 67
Site : www.sud-ct.fr - mail : fedesudct@gmail.com